



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 26 janvier 2024

4 février 2024, Journée mondiale contre le cancer : l'Institut national du cancer et l'Assurance Maladie appellent les Françaises et les Français à se faire dépister

Comme chaque année, le 4 février marque la journée mondiale de lutte contre les cancers. Avec plus de 433 000 nouveaux cas chaque année et 157 000 décès, le cancer reste la première cause de décès dans notre pays.

Pour réduire le poids de la maladie dans le quotidien de chacun, les deux institutions rappellent l'intérêt majeur des dépistages organisés des cancers¹ dont la population invitée ne bénéficie pas assez.

Lorsqu'il est détecté précocement, un cancer se guérit mieux avec des traitements généralement moins lourds. Plus de dépistages, c'est donc une meilleure qualité de vie et des décès par cancers évités.

La stratégie décennale de lutte contre les cancers fixe l'objectif de 1 million de dépistages supplémentaires à horizon 2025. L'Institut national du cancer et l'Assurance Maladie font le point sur quelques mesures phares de la feuille de route « Priorité dépistages » mise en place par la direction générale de la santé au service des citoyens. Celle-ci intègre désormais des parcours d'invitation renforcés et des actions majeures d'aller vers individualisés et. Les deux institutions appellent à une mobilisation générale pour, ensemble, vaincre les cancers.

Priorité Dépistages : de l'intention à l'action

Parce qu'il permet de détecter un cancer à un stade précoce et d'augmenter considérablement les chances de guérison, le dépistage est un véritable enjeu de santé publique.

Même si l'adhésion au principe du dépistage organisé est élevée au sein de la population française (94 % des femmes se déclarent favorables au dépistage du cancer du sein et 94 % des hommes et femmes au dépistage du cancer colorectal²), le passage à l'acte demeure insuffisant. Pourtant, nous savons qu'une augmentation significative de la participation, notamment pour le dépistage du cancer colorectal qui n'enregistre que 34 % de participation, représente

¹ 34,3 % de participation pour le dépistage organisé du cancer colorectal (2021-2022), données de Santé publique France, pour un objectif de 65 % fixé dans le cadre de la Stratégie décennale de lutte contre les cancers ; 47,7 % pour le cancer du sein et 58,8 % pour le cancer du col de l'utérus, avec un objectif fixé à 70 % pour ces deux localisations (2021-2022), données de Santé publique France.

² Posts-tests BVA/INCa (campagne de communication) 2023 sur des échantillons représentatifs de la population cible 50-74 ans.

un potentiel de gain considérable en termes de nouveaux cas et de mortalité. Ainsi, si ce taux atteignait 65 %, 5 700 cancers colorectaux et 6 600 décès³ pourraient être évités chaque année.

Accompagner davantage les populations et les professionnels de santé concernés et faciliter l'accès aux tests demeurent une priorité dans l'évolution des programmes de dépistages.

Un dispositif d'invitations et d'information renforcés

Pour répondre aux enjeux de qualité et de participation des dépistages organisés, un nouveau dispositif d'invitation et d'actions « Aller vers » est déployé sous la responsabilité de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie.

Elle impulse et coordonne, depuis le 1^{er} janvier 2024, la stratégie et le déploiement des invitations des trois programmes nationaux de dépistages organisés et leurs relances. Pour cela, la Cnam s'appuie sur son savoir-faire et expérience en matière d'exploitation des bases de données et de contact avec les assurés selon plusieurs modalités (courrier, mail, sms), afin qu'ils ne manquent pas l'information et évitent également de l'oublier. Cette année, environ 13,6 millions d'invitations à réaliser un dépistage du cancer colorectal seront envoyées, 10,4 millions pour le dépistage du cancer du col de l'utérus et 5 millions pour le dépistage du cancer du sein. Ces envois seront étalés tout au long de l'année. En cas de perte de l'invitation, l'assuré peut se rapprocher de sa CPAM de rattachement afin que celle-ci la réédite.

Par ailleurs, la Cnam a également conçu un programme d'opérations dites « d'Aller vers » auprès des populations les plus fragiles et les plus éloignées du système de santé à l'instar de celui mis en place en 2021 pour la vaccination contre le Covid-19 et, plus récemment l'an dernier, pour favoriser l'adhésion à la Complémentaire santé solidaire (CSS) des personnes éligibles. Plus de 100 téléconseillers répartis sur 7 plateformes d'appels en métropole et outre-mer⁴ ont ainsi été recrutés et formés spécifiquement pour réaliser, auprès des assurés en situation de vulnérabilité (bénéficiaires de la CSS, assurés sans médecin traitant,...), des entretiens téléphoniques d'accompagnement à la prise de rendez-vous chez un effecteur de soin ou à l'obtention d'un kit de dépistage du cancer colorectal. Plus d'1,4 million de personnes en situation de fragilité seront ainsi appelées cette année.

À la faveur de ces appels, les téléconseillers prêteront également attention aux difficultés rencontrées pour participer et orienteront en cas de besoin l'assuré vers un parcours d'accompagnement (Mission accompagnement en santé, centre d'examen de santé de l'Assurance Maladie,...). Enfin, ils recueilleront les motifs de non-recours : informations, modalités pratiques, réticence, indifférence... à des fins de pilotage et d'adaptation des campagnes d'information.

Dans l'objectif de faciliter toujours plus la réalisation des examens de dépistages, il est essentiel de rappeler que l'accès aux dépistages du cancer du col de l'utérus et du cancer colorectal a été facilité.

Ainsi pour le premier, la diversification des catégories de professionnels de santé impliqués doit permettre, sur l'ensemble du territoire, de lutter contre les inégalités d'accès. Aujourd'hui, l'examen peut être réalisé par de nombreux professionnels de santé et dans différents lieux de santé⁵.

Pour le second, 3 modalités de remise du test sont désormais possibles :

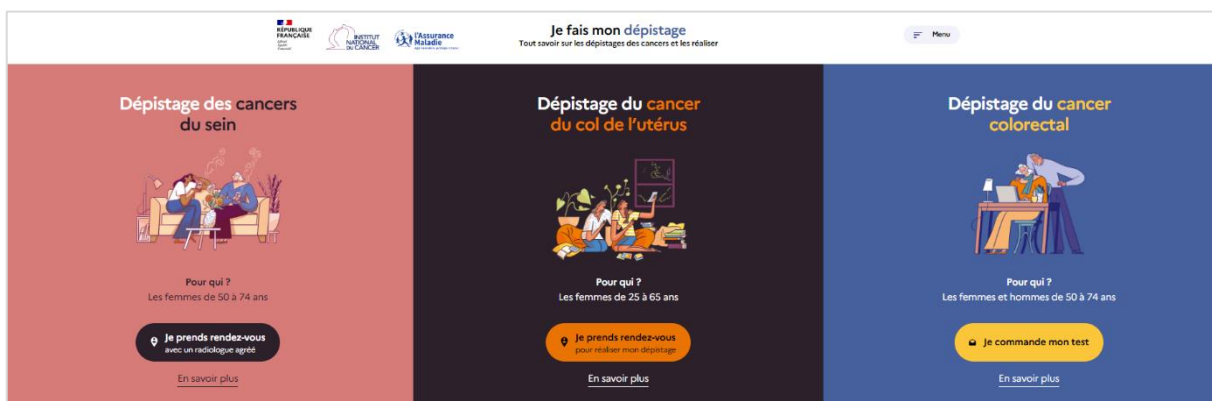
- **sur le site monkit.depistage-colorectal.fr.** Muni de l'invitation, chacun peut commander le test en ligne et le recevoir directement à domicile. Après avoir répondu à quelques questions, et en l'absence de risques particuliers qui réorienteront systématiquement le patient vers son médecin traitant, la commande pourra être validée. À terme, pour plus de facilité, la commande pourra être passée sans le numéro présent dans l'invitation ;
- **chez un médecin** (médecin traitant, gastroentérologue, gynécologue et médecin d'un centre d'examen de santé du régime général de l'assurance maladie). Après un échange sur les éventuels facteurs de risque, le médecin s'assure que le test est bien le dépistage adapté avant de remettre le test ;
- **chez un pharmacien participant.** Le pharmacien, qui a reçu une formation spécifique, s'assure que le test est le dépistage adapté à la personne qui en fait la demande. Le cas échéant, il lui remet le test de dépistage.

³ Évaluation médico-économique du Programme national de dépistage du cancer colorectal réalisée par l'Institut national du cancer publiée en 2019.

⁴ CPAM de l'Eure, CPAM des Vosges, CPAM du Puy-en-Velay, CPAM du Tarn, CPAM de Meurthe-et-Moselle, CPAM de Dordogne, CGSS.

⁵ L'examen de dépistage du cancer du col de l'utérus peut être réalisé par un gynécologue, un médecin généraliste, une sage-femme et dans de multiples lieux de santé : cabinet médical, maison de santé pluriprofessionnelle, centre de santé, centre mutualiste, centre de planification ou hôpital par exemple.

JeFaisMonDepistage.e-cancer.fr : de l'information à l'action



Simple d'utilisation, cet espace digital regroupe toutes les informations essentielles sur les dépistages organisés et répond aux questions les plus fréquemment posées.

Il s'inscrit dans la digitalisation des invitations envoyées par l'Assurance Maladie. Au-delà de l'information, il a pour objectif de favoriser le passage à l'acte.

Ainsi, chaque espace intègre un accès direct :

- à la liste des radiologues agréés pour le dépistage du cancer du sein ;
- aux plateformes de rendez-vous médicaux en ligne pour le dépistage du cancer du col de l'utérus ;
- à la plateforme de commande en ligne du test de dépistage du cancer colorectal.

Doté d'une navigation simple et intuitive, cet espace propose en deux questions (âge et sexe) d'identifier les dépistages qui concernent chaque individu. Il offre aussi des témoignages, des conseils pratiques pour se préparer à l'examen, les questions les plus fréquentes, et 3 raisons clés pour se faire dépister : plus un cancer est détecté tôt, mieux il se soigne et se guérit ; c'est facile en prenant rendez-vous en ligne ou en réalisant un test chez soi ; dans la majorité des cas, rien n'est détecté et l'on est rassuré.

Le point sur les trois programmes nationaux de dépistages

Le dépistage permet de diagnostiquer tôt certains cancers, avant l'apparition de symptômes, et de pouvoir mieux les soigner. Pour de nombreuses localisations, plus le cancer est détecté précocement, moins les traitements et les séquelles sont lourds. Dans certains cas, le dépistage peut même permettre d'éviter l'apparition d'un cancer, grâce au repérage et au traitement d'une anomalie qui aurait pu évoluer en cancer, c'est le cas pour le cancer du col de l'utérus et le cancer colorectal.

Le cancer du sein et son dépistage

Il s'adresse à toutes les femmes âgées de 50 à 74 ans, sans facteurs de risques autres que l'âge, ni symptômes. Il est à réaliser tous les deux ans et consiste en une mammographie et un examen clinique des seins.

- + de 61 000 nouveaux cas chaque année en France ;
- 12 000 décès annuels ;
- 5 ans après un diagnostic précoce ;
- 99 femmes sur 100 sont encore en vie ;
- âge médian au diagnostic : 64 ans.

Le cancer du col de l'utérus et son dépistage

Il concerne toutes les femmes âgées de 25 à 65 ans, sans symptômes, qu'elles soient vaccinées ou non contre les virus HPV. La cible

- + de 3 100 nouveaux cas chaque année en France ;

<p>concernée est invitée à se faire dépister de manière différente en fonction de son âge :</p> <ul style="list-style-type: none"> entre 25 et 30 ans : deux examens cytologiques sont à réaliser à 1 an d'intervalle, puis un dernier 3 ans plus tard si le résultat des 2 premiers est normal ; entre 30 et 65 ans : un test HPV est à réaliser tous les 5 ans, à débiter 3 ans après le dernier examen cytologique dont le résultat était normal, ou dès 30 ans en l'absence de dépistage antérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> 1 100 décès annuels ; 90 % des cancers du col de l'utérus pourraient être évités grâce à l'association de la vaccination contre les HPV et le dépistage ; âge médian au diagnostic : 55 ans.
---	--

Le cancer colorectal et son dépistage

<p>Il est proposé à tous les hommes et toutes les femmes à partir de 50 ans et jusqu'à 74 ans, et s'effectue de manière simple et efficace avec un test immunologique à réaliser chez soi, tous les 2 ans.</p>	<ul style="list-style-type: none"> 3^e cancer le + fréquent chez les hommes et 2^e chez les femmes ; 2^e cause de décès par cancer chez les hommes et 3^e chez les femmes ; 17 100 décès détecté tôt, il se guérit dans 9 cas sur 10 ; âge médian au diagnostic : 71 ans chez les hommes et 72 ans chez les femmes.
---	--

À propos de l'Institut national du cancer

Agence d'expertise sanitaire et scientifique publique, l'Institut national du cancer a été créé par la loi de santé publique du 9 août 2004. Il conduit l'élan national pour réduire le nombre de cancers et leur impact dans notre pays. Pour cela, l'Institut fédère et coordonne les acteurs de la lutte contre les cancers dans les domaines de la prévention, des dépistages, des soins, de la recherche et de l'innovation. Porteur d'une vision intégrée des dimensions sanitaire, médicale, scientifique, sociale et économique liées aux pathologies cancéreuses, il met son action au service de l'ensemble des concitoyens : patients, proches, aidants, usagers du système de santé, population générale, professionnels de santé, chercheurs et décideurs. L'Institut assure la mise en œuvre de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030. www.e-cancer.fr

À propos de l'Assurance Maladie

Depuis 75 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches Maladie et Accidents du travail et Maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 80 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des 16 directions régionales du Service médical, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 20 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN.

CONTACTS PRESSE

Institut national du cancer

Lydia Dauzet - 01 41 10 14 44
 Juliette Urvoy - 01 41 10 14 41
 06 20 72 11 25 – presseinca@institutcancer.fr

Caisse nationale d'Assurance Maladie

Céline Robert-Tissot - 01 72 60 13 37
presse.cnam@assurance-maladie.fr